



Assemblée de la Communauté Musulmane
du Grand-Duché de Luxembourg

Prise de position de la Shoura suite au rapport du groupe d'experts chargés de réfléchir à l'évolution des relations entre les pouvoirs publics et les communautés religieuses

La Shoura salue le travail de grande qualité fourni par le groupe d'experts. Nous sommes d'avis que le rapport éclaire la situation des relations entre les pouvoirs publics et les communautés religieuses ou philosophiques au GD de Luxembourg. Décrivant la situation dans l'Union Européenne, on découvre ainsi que partout en Europe, l'Etat et la société ont des rapports avec l'exercice public de la religion. Aussi, partout et y compris dans la très laïque France, l'Etat soutient financièrement les communautés religieuses.

Egalité de traitement et liberté religieuse

La Shoura est d'avis que la neutralité de l'Etat en matière religieuse et les garanties de liberté religieuse et d'égalité de traitement entre les individus et les religions sont en accord avec les principes de l'Islam. Pour nous, la liberté individuelle et collective de religion implique qu'on puisse ne pas avoir de religion, qu'on puisse en changer et que nul ne saurait subir de contrainte en matière de religion, autre que celle que chacun s'imposerait librement à soi-même. Elle implique aussi la garantie du respect de la liberté de conscience. Donc, la liberté de manifester individuellement, collectivement et publiquement la foi religieuse devrait être garantie.

Le rapport confirme à plusieurs endroits ce que tout le monde savait déjà, à savoir que la communauté musulmane n'est pas traitée en conformité avec les principes de l'égalité de traitement proclamés par la Constitution du Luxembourg et le Conseil de l'Europe. La Shoura prend note des subventions de l'Etat aux lieux de culte et aux logements des cultes conventionnés. Elle déplore que les associations musulmanes ne bénéficient d'aucune des nombreuses mesures fiscales relatives aux cultes actuellement en vigueur au GD de Luxembourg alors même que certaines de ses associations ont présenté des demandes auxquelles elles n'ont pas obtenu de réponse.

A cet égard, il nous semble utile de rappeler que la communauté musulmane de Luxembourg à travers ses associations et ses membres fournit depuis des années maintenant des services d'utilité publique importants comme par exemple les services d'aumônerie dans les hôpitaux et les prisons, le dialogue interreligieux et les séances d'information et de sensibilisation pour les enseignants et les élèves de lycée. Tous ces services sont fournis sans aucun support financier ou logistique de l'Etat et les demandes vont grandissantes.



La composition et la structuration de la communauté musulmane évoluent dans le temps

La Shoura signale une erreur factuelle dans le rapport. Celui-ci indique que la Shoura rassemble quatre associations. Ceci reprend la situation de 2007. Depuis les élections de 2011, six associations composent la Shoura: L'Association Islamique de Luxembourg (AIL), L'Association Le Juste Milieu (LJM), Le Centre Islamique à Luxembourg (CIL), toutes trois de Luxembourg-Ville, l'Association Cultuelle et Islamique du Sud (AICS) d'Esch-sur-Alzette, le Centre Culturel Islamique de Luxembourg (CCIL) de Mamer et le Centre Culturel Islamique "Nordstad" de Diekirch. L'Islam est une religion installée depuis une génération seulement au Grand-Duché et on peut s'attendre à d'autres changements avant que la situation des musulmans ne s'institutionnalise de façon stable.

Le rapport mentionne le manque de flexibilité du système actuel. Parmi les changements à introduire, il conviendrait de prévoir des mécanismes permettant de s'adapter plus facilement à l'évolution de la situation des différents cultes.

Flou et arbitraire du système actuel: qui doit être conventionné?

La Shoura souligne le point du rapport mentionnant le flou et l'arbitraire qui découlent de l'absence de critères clairs dans la législation actuelle pour conventionner ou non une communauté religieuse. Il se pose notamment la question du conventionnement d'un culte ou d'une Eglise. Il est ainsi demandé aux musulmans de se regrouper dans un organe unique. Or, pour les cultes protestants et orthodoxes, le conventionnement a été conclu avec des Eglises.

La Shoura est d'avis que les musulmans pratiquent la même religion au-delà des divergences d'interprétation et de sensibilité. C'est ainsi que si demain, de nouvelles communautés musulmanes de diverses sensibilités devaient émerger au Grand-Duché, la Shoura souhaiterait les accueillir en son sein. Ceci se ferait comme pour toute association nous rejoignant dans le cadre des règles que nous nous sommes donnés et dans le respect des principes qui nous guident. La Shoura affirme qu'elle s'en trouverait enrichie. Nous prôtons donc la reconnaissance/conventionnement au niveau des cultes plutôt que des Eglises/Associations.

Article 21 de la Constitution

Le rapport mentionne la proposition faite aux experts par certaines des parties consultées de supprimer l'actuel article 21 de la Constitution "Le mariage civil devra toujours précéder la bénédiction nuptiale". En Islam, le mariage n'est pas un sacrement mais un contrat qui doit être public. Il emporte des droits civils et patrimoniaux qui doivent être garantis par les services de l'état civil et les tribunaux de l'Etat. La Shoura est donc d'avis de maintenir cet article.

Education religieuse

Le fait religieux et les valeurs proclamées par les différentes religions devraient faire partie du cursus scolaire d'un élève. Les parents et les élèves qui le souhaitent devraient pouvoir bénéficier d'un cours de religion dans lequel ils auraient accès à



un enseignant qualifié partageant leur confession. Celui-ci pourrait enseigner la religion du point de vue du croyant dans le cadre de la tradition religieuse de l'enfant. Comme en Belgique ou en Autriche, nous proposons que ce soit la Shoura qui nomme les enseignants de religion islamique en concertation avec le ministère concerné. La Shoura est consciente que des cours de religion islamique ne pourraient être organisés que dans des établissements dans lesquels il y aurait suffisamment d'inscrits.

La Shoura pense que la pratique religieuse proprement dite et son enseignement devraient, comme aujourd'hui, être assurés par les communautés religieuses hors des horaires de cours de l'école publique, sur une base volontaire. Cet enseignement devrait être dispensé dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité. C'est pourquoi la Shoura propose de mettre à disposition des associations religieuses qui le demanderaient certains locaux scolaires de l'école publique quand ceux-ci ne sont pas utilisés. Il conviendrait à cet effet de trouver un arrangement pour les frais supplémentaires de chauffage et d'entretien que ceci occasionnerait. On n'oubliera pas que ces locaux sont financés par le contribuable et donc aussi par les croyants. Il nous semble possible d'envisager que les parents et l'Etat partagent les frais de cet enseignement.

Les musulmans devraient être conventionnés maintenant sans attendre la conclusion des débats et travaux législatifs futurs

Le rapport des experts et le processus de révision du système des relations entre les religions et l'Etat ne justifient pas, selon nous, de surseoir davantage au conventionnement du culte musulman. D'abord, le rapport indique que le système actuel donne globalement satisfaction. Comme tout système, il est imparfait et doit évoluer. Ceci prendra du temps. Ensuite, l'exercice du culte dans toutes ses dimensions (célébration des cérémonies religieuses, organisation des cours religieux, entretien des bâtiments, absence de solutions globales pour l'inhumation des musulmans suivant le rite islamique) est basé sur les dons et le volontariat et il devient de plus en plus difficile de pouvoir pratiquer notre culte de manière humainement convenable et appropriée. La qualité de nos lieux de culte, de nos imams, de nos enseignants nous est chère et pour atteindre cet objectif nous avons besoin de moyens supplémentaires. Aujourd'hui, nous sommes parfois contraints d'aller les chercher à l'étranger. Ceci pose un risque pour notre indépendance.

La Shoura affirme avec force que le débat en cours ne devrait pas servir de prétexte pour maintenir pendant un temps indéfini les musulmans du Grand Duché de Luxembourg dans la situation de discrimination et d'injustice que le rapport met si clairement en évidence. Après plus de dix ans d'efforts, les musulmans sont prêts pour signer le conventionnement sous sa forme actuelle. Qu'il se fasse maintenant avant la conclusion des discussions soulevées par le rapport. Les éventuels changements constitutionnels et législatifs qui seraient décidés seraient alors appliqués, le temps venu, aux musulmans comme aux autres cultes conventionnés.

Luxembourg, 24 novembre 2012